



## Donation partage et travaux

Par **GEANT Annick**, le **02/11/2016** à **14:48**

Bonjour,

Mes parents dans le cadre d'une donation partage me transmettent une maison, bien qu'ils ont eux même hérité.

Ils ont l'usufruit de cette maison mais ils souhaitent que je fasse dès maintenant les travaux nécessaires à mes frais pour que je mette cette maison en location et que je perçoive les loyers.

Pour cela doivent-ils obligatoirement me faire la donation complémentaire de l'usufruit ?

Je vous remercie par avance pour votre réponse,

Cordialement

Par **Tisuisse**, le **02/11/2016** à **17:22**

Bonjour,

Oui, vous devez être propriétaire à 100 % donc usus, abusus, et fructus (nu propriétaire ET usufruitier).